

Décision n° **FDC31-AICA LARBOUSTOISE-2021-02** portant  
modification de l'agrément de l'Association Intercommunale de  
Chasse Agréée par union **Larboustoise**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles R422-69  
à R422-78 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 septembre 1973, modifié le 4  
décembre 2015, fixant la liste des associations communales de  
chasse agréée constituant l'association intercommunale de  
chasse agréée Larboustoise ;

Vu l'avis émis au cours de l'assemblée générale de l'association  
communale de chasse agréée de Jurvielle du 23 décembre 2020 ;

Vu le respect des modalités de retrait fixées par les statuts de  
l'ACCA de Jurvielle et de l'AICA Larboustoise ;

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la  
Haute-Garonne

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** - L'association communale de chasse agréée de  
Jurvielle est rayée de la liste des associations communales de  
chasse agréées constituant l'association intercommunale de  
chasse agréée Larboustoise, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Article 2** - L'association intercommunale de chasse agréée  
Larboustoise est constituée des associations communales de  
chasse agréées de Billière, Garin, Cathervielle, Portet de Luchon et  
de Poubeau.

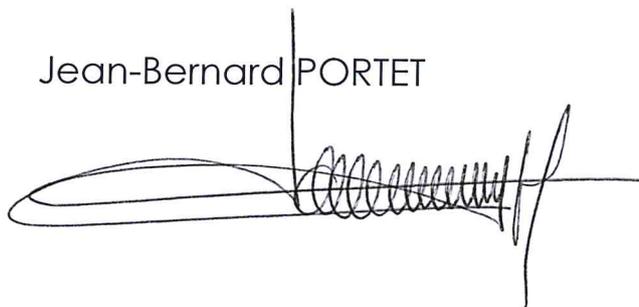
**Article 3** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication au répertoire des actes officiels de la Fédération.

**Article 4** - La présente décision sera affichée dans la commune de Jurvielle aux emplacements utilisés habituellement par l'administration. L'accomplissement de cette formalité sera certifié par le maire. La décision sera publiée au répertoire des actes officiels de la fédération départementale des chasseurs.

À Toulouse, le 21 juin 2021

Le Président de la Fédération  
Départementale des Chasseurs  
de la Haute-Garonne

Jean-Bernard PORRET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke followed by a series of smaller, more intricate loops and a final vertical stroke.